



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°14 – REUNION DU 06 NOVEMBRE 2025

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membres présents :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine, M. GILBERT Francis
Membre coopté :	
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	MM. BAUDOUIN Gilles, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'Appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. BAUDOUIN Gilles – US Pexinoise Niort

Le procès-verbal n°13 du 30 octobre 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°14 / Réunion du 06 novembre 2025

WEEK-END DU 01-02 NOVEMBRE 2025

Match n° 54223600 Sauzéen USA (2) / Limalonges (1) en Séniors D5, Poule H

Arbitre : M. RACOUTE Jean Eric

Dossier transmis par la commission Litiges et Contentieux dans son PV n°4 du 06 Novembre 2025.

La commission Sportive prend note et enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux à savoir :
Sauzéen Usa (2) – Limalonges (1) = 0 – 13 en championnat Séniors D5, Poule H - Phase 1 du 02 novembre 2025

FORFAIT

Amende de 42€ :

- ⚽ Match n°53949224 St Varent Pierregeay (1) / Niort ES 1919 (2) en Séniors Futsal D1.
 - **Niort ES 1919 1^{er} forfait.**

Amende de 32€ :

- ⚽ Match n°53899203 Avenir 79 (2) / Niort ES 1919 (3) en séniors Futsal Brassage, Poule B.
 - **Niort ES 1919 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n°54476145 Celles Verrines (4) / AFC (2) en Séniors D5, Poule F.
 - **Celles Verrines 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n°54198579 Thouars Foot 79 (4) / Coulonges Thouarsais (2) en Séniors D5, Poule B.
 - **Thouars Foot 79 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n°54198582 Louzy (3) / St Cerbouillé (3) en Séniors D5, Poule B.
 - **St Cerbouillé 1^{er} forfait.**
- ⚽ Match n°54207007 Portugais Parthenay (2) / St Aubin le Cloud (3) en Séniors D5, Poule D.
 - **Portugais Parthenay 3^{ème} forfait.**

FORFAIT GENERAL

- ❖ De l'équipe Séniors D5, Poule D de **Portugais Parthenay 2.**

Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront alors exempts au calendrier. **Tous les résultats de cette équipe ont été annulés (art.19 B-6, des RG de la LFNA).**

REPROGRAMMATION DE RENCONTRES SENIORS DU 02 NOVEMBRE 2025

- ❖ Match n° 54217041 Usseau (1) / Brûlain (2) en Séniors D5, Poule G au **14 décembre 2025.**



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°14 / Réunion du 06 novembre 2025

COURRIERS

- ✚ Du club du **SC Thouarsais** concernant des changements de lieux de matches pour son équipe Séniors D3. Pris note. Nécessaire fait.
- ✚ Du club de **Portugais Parthenay** concernant son équipe D5. Pris note. Réponse faite.
- ✚ Du club de **Chiché** concernant une amende pour feuille de match en retard. Pris note. Réponse faite.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de : Bessines (Gros Buisson jusqu'au 20 novembre), Melle (Paizay le Tort), Val du Mignon.

Le Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET